

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale des Territoires et de la Mer

Pau, le 1 9 JUIL. 2019

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Arnaud Bidart Téléphone : 05 59 01 64 18

Courriel: ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Réf: AB-LET191161

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant le projet de navettes fluviales sur l'Adour sur les communes d'Anglet, Boucau et Bayonne.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Nicolas JEANJEAN

Monsieur Claude Olive Président du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour-Garonne 15 avenue Maréchal Foch CS 88507 64185 Bayonne Cédex